

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2024

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2024**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et enjeux économiques

Le développement des usages numériques dans les entreprises dépend de la disponibilité d'une offre haut débit compétitive sur le territoire. Ainsi, la Communauté urbaine de Lyon a mis en place le réseau mutualisé de télécommunications (RMT) qui permet aux opérateurs un accès facilité aux infrastructures (fourreaux). En complément, un nœud d'échange Internet ou Global Internet eXchange (GIX) a été développé car c'est un élément déterminant pour assurer la concurrence et la disponibilité de l'offre internet.

Un GIX est un service télécom qui permet à différents fournisseurs de services Internet (FAI) d'échanger du trafic Internet entre eux par le biais d'accords dits de "peering" (échange réciproque et gratuit) ou de "transit" (échanges de trafic payant).

Les bénéfices apportés par le GIX Rezopole pour la filière télécom de l'agglomération lyonnaise sont multiples :

- grâce au rôle de place de marché télécom joué par Rezopole, les opérateurs internationaux et nationaux de transit voient en Rezopole une opportunité de vendre leurs services de transit IP à plusieurs opérateurs locaux (Lasotel, Numéo, Adeli, etc.) concentrés géographiquement en un unique endroit,
- les opérateurs locaux et les offreurs de services télécoms (Ipgarde, Business Geographic, Witbe, etc.), en disposant sur Rezopole d'offres de transit IP de la part de multiples opérateurs internationaux et nationaux, bénéficient de la concurrence ainsi générée entre eux,
- les acteurs de la filière télécom locale voient en Rezopole une opportunité d'améliorer les performances techniques de leurs offres et leur permet de développer du contenu et des nouveaux services localement.

A défaut, sans Rezopole, les opérateurs internationaux et nationaux de transit n'auraient pas d'intérêt à proposer leur offre de transit à Lyon, au détriment des opérateurs locaux qui devraient alors se fournir à Paris. Pour ces derniers, l'absence de Rezopole les rendrait dépendants d'un fournisseur de transit IP qui pourrait pratiquer des tarifs hors marché ou les obligerait à renforcer leurs réseaux entre Paris et Lyon, entraînant ainsi des surcoûts d'exploitation au détriment de leur rentabilité et de leur pérennité. En outre, la présence de Rezopole a contribué à l'implantation sur Lyon d'opérateurs ou de fournisseurs de services locaux comme Alsatis ou Jaguar.

Les bénéfices apportés par Rezopole pour le tissu économique local sont les suivants :

- en accédant à la place de marché télécom constituée par Lyonix, les grands comptes (Sanofi Pasteur, Cegid, GFF, etc.) bénéficient des tarifs concurrentiels de transit IP disponibles sur Rezopole,
- la pérennisation des opérateurs locaux et le développement de leurs offres auxquels Rezopole contribue bénéficient en premier lieu à leurs clients, essentiellement les petites et moyennes entreprises, très petites entreprises mais également au grand public. Ces derniers profitent d'une pression concurrentielle plus importante qui se traduit, soit par des tarifs plus attractifs, soit par une différenciation au travers d'offres innovantes développées localement.

En outre, l'utilisation d'un GIX en local permet de réduire le trafic IP entre Paris et Lyon et améliore, ainsi, les performances techniques : tout contenu hébergé en local peut être accédé par un utilisateur rhônalpin sans passer par un GIX parisien ou un autre GIX en dehors de Rhône-Alpes.

A défaut, sans Rezopole les grands comptes devraient acheter leur transit IP à des tarifs non concurrentiels.

Avec Rezopole, ils bénéficient de performances techniques optimales et d'une meilleure visibilité (ranking) sur Google. D'autre part, les clients PME, TPE et résidentiels des opérateurs ne pourraient pas bénéficier des atouts des offres des opérateurs locaux en termes de tarifs et de performances techniques.

Bilan des actions en 2010

Trente-huit entreprises et opérateurs sont connectés au GIX : Accelance MSP, ADELI, Alsatis, BlueGIX, Blue Star Silicon, Business Geo, CCC de Lyon, CEGID, Cirtil, Cornut, ELB Netissime, Exaprobe, FranceLink, GFF, ICT, Ielo, IP Garde, IP Line, Jaguar Network, Level 3, LASOTEL, LDLC, Neo Telecom, Neuf SFR, Novius, Numéo, Phibee, Renater, Sanofi Pasteur, SZIC 69, Vicat, Wimifi et Witbe.

Rezopole a eu un rôle d'expert technique auprès de l'Aderly sur le montage d'une dizaine de dossiers d'implantation, ainsi qu'un appui technique dans la prise de compétence télécom et le projet de réseau très haut débit de la Communauté urbaine de Lyon.

L'animation de la filière télécom s'est poursuivie en 2010 avec l'organisation d'un "TelDej", deux "Aperezo" et cinq "RUG" qui ont réuni plus de 150 professionnels de la filière.

Programme d'actions 2011

Le programme d'actions de Rezopole pour 2011 s'articule autour des actions suivantes :

- Constituer une structure de gouvernance associant les financeurs et consolider le pilotage de l'activité :
 - . constituer une structure de gouvernance constituée d'un membre de chaque financeur public, d'un ou plusieurs représentants des adhérents (possibilité d'une représentation "tournante"), d'un représentant Rezopole,
 - . quatre réunions par an visant à présenter et arbitrer les orientations et choix stratégiques pour Rezopole,
 - . renforcement de l'équipe avec la nomination d'un directeur.
- Pérenniser la structure et renforcer le coeur d'activité de Rezopole :
 - . pérenniser l'activité principale de Rezopole centrée sur les infrastructures en cohérence avec les actions locales en termes de Data Center et de réseau d'accès,
 - . recruter 10 nouveaux membres,
 - . consolider l'infrastructure actuelle et se développer régionalement,
 - . monter un modèle avec les exploitants de RIP : test avec ADN,
 - . animer la filière télécom locale par l'intermédiaire d'événements trimestriels,
 - . prospecter et développer le réseau relationnel sur chaque plaque territoriale,
 - . organiser des événements à dimension régionale et locale.

Financement 2011

Il est proposé l'attribution d'une subvention de la Communauté urbaine de Lyon à hauteur de 70 000 € pour accompagner l'association Rezopole en 2011, auquel s'ajoute la valorisation, au titre de l'année 2009, de la mise à disposition par la Communauté urbaine de fourreaux pour un montant de 15 256,60 €. Pour rappel, le financement de la Communauté urbaine de Lyon s'élevait à 70 000 € en 2010.

Budget Prévisionnel 2011			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	90 000	Région	205 000
locaux	22 000	Communauté urbaine	70 000
assurances	5 000	cotisations	172 385
comptabilité	10 000	nouvelles cotisations	27 615
autres frais	3 000		
ressources humaines	50 000		
Infrastructure GIX	225 000		
hébergement, liaisons, support	100 000		
ressources humaines	110 000		
investissements	15 000		
communication GIX	62 500		
Web/plaquette, événements	10 000		
ressources humaines	52 500		
actions	77 500		
veille / lobbying / consulting / relations collectivités	10 000		
ressources humaines	67 500		
autres	20 000		
constitution BFR	20 000		
charges sociales	25 000		
Total	475 000	Total	475 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Rezopole pour son programme d'actions 2011,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association Rezopole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1577 - selon l'échéancier suivant :

- 56 000 € en 2011,
- 14 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.